

# Avis du Groupe Kyoto sur le nouveau Label de Bruxelles Environnement: “Label Entreprise Ecodynamique”

## Préambule:

Le groupe Kyoto est un groupe de délégués engagés et investis par la question environnementale.

En évolution permanente, que ce soit sur la forme ou le contenu, il se réunit 1 fois par mois depuis son lancement en avril 2007

C'est un moment informatif et ressourçant qui se veut convivial ; qui soutient ses membres pour maintenir le cap.

C'est un groupe d'échanges, de découvertes basé sur la collaborativité.

Afin d'avancer au mieux dans nos entreprises et être le plus au fait de l'actualité environnementale, nous décidons ensemble des thématiques à aborder sur l'année. Nous échangeons autant au sein du groupe qu'à l'extérieure et partageons nos expériences.

Notre double objectif est de sensibiliser au mieux nos collègues et responsables et de mettre en place des actions qui favorisent autant le bien-être des travailleurs que l'environnement sur notre lieu de travail.

## Notre avis sur la nouvelle Label de l'entreprise éco-dynamique:

Le réseau Brise et les délégués du groupe Kyoto sont d'avis que cette nouvelle monture du label entreprise ecodynamique est une bonne initiative, qui incitera les entreprises bruxelloises à créer un mode de fonctionnement plus responsable, conscient et écologique.

Nous formulons néanmoins quelques remarques, afin d'affiner le nouveau label et augmenter sa performance.

## Conseil sur le Volet social

L'obligation de respecter l'ensemble de la réglementation environnementale Belge et bruxelloise doit effectivement être le point de départ d'une labellisation environnementale bruxelloise. En tant que partenaire sociaux, nous estimons que la législation sociale soit également être respectée. Il nous semble qu'une entreprise qui par exemple n'est pas en ordre de paiement de

ses cotisations sociales, ne devrait pas pouvoir recevoir une reconnaissance officielle de la Région.

Nous estimons également, que les travailleurs et leurs représentants ont un rôle non négligeable à jouer afin de permettre à l'entreprise d'améliorer son score environnemental. De ce fait nous insistons sur l'importance d'inclure dans la liste des actions du label, des actions en lien avec la concertation sociale au sein de l'entreprise.

- Concerter les représentants des travailleurs, via les organes compétents (Conseil d'entreprise et/ou comité de prévention et de sécurité au travail).
- Inclure le label dans le plan annuel d'action
- Impliquer activement l'ensemble des travailleurs (idées d'innovation), éventuellement via la délégation syndicale.
- Impliquer passivement l'ensemble des travailleurs (sensibilisation), éventuellement via la délégation syndicale.

Nous sommes convaincus qu'une attitude proactive positive de l'employeur vis à vis des travailleurs et de leurs représentants syndicaux a une grande valeur ajoutée dans le cadre d'une labellisation environnementale régionale. Ce qui ne profitera pas uniquement à l'entreprise mais également aux travailleurs en tant que citoyens.

## Conseil sur le Volet pratique

La mise en place d'un référentiel interactif est une grande avancée dans la simplification du processus de labellisation. Nous regrettons néanmoins, que la consultation du référentiel, (avant un engagement dans le processus) n'est pas interactive et ne permet pas de filtrer les mesures en fonction de l'entreprise et/ou du secteur.

Nous estimons également regrettable qu'une simulation du score (sans engagement de l'entreprise) n'est pas possible. Une telle simulation donnerait aux délégués un argument supplémentaire afin de convaincre l'employeur de se faire labelliser.

## Conseil sur le volet financière

Le processus de labellisation se faisant sur base volontaire, il nous semble qu'une incitation financière, subvention ou réductions de certaines charges pourraient être un argument supplémentaire pour stimuler les entreprises à se lancer dans le processus.